

Accueillants familiaux : les exclus des intentions gouvernementales

L'accueil familial pour adultes en quelques chiffres :

- Existe depuis 30 ans
- Représente environ 9 000 accueillants familiaux (un chiffre en baisse continue) et 14 000 personnes âgées ou handicapées accueillies (dont 66% sont en situation de handicap et 30% d'entre elles ont 60 ans et plus.)
- Un travail 24/24h – 7/7 jours

Depuis 30 ans, les différents gouvernements qui se sont succédés ont laissé les accueillants à leur triste sort.

La crise du COVID n'a pas arrangé les choses, écartés de toutes les mesures gouvernementales en raison de leur statut, ils assureront leur mission sans faillir, pour autant pour eux :

- Pas de prime COVID
- Pas de maintien de salaire ou d'indemnisation (ils n'ont pas grevé le budget du « quoi qu'il en coûte »)
- Une cacophonie indescriptible dans la transmission des recommandations ou pour la délivrance de masques

Une lueur d'espoir a vu le jour avec l'arlésienne du projet de loi Grand Age Autonomie qui était censée se pencher au chevet de l'accueil familial.

Une mission parlementaire a même été désignée et a donné lieu à un rapport quelque peu hors sol.

A l'issue, Mme Mireille Robert a déposé une Proposition de Loi (apportant quelques prises en compte des attentes) qui sera probablement étudiée aux calendes grecques, ou finira dans les oubliettes de l'Assemblée Nationale.

La décision d'avorter ce projet de loi a fini de doucher les espoirs des accueillants familiaux pensant avoir enfin un semblant de reconnaissance de leur activité auprès de personnes fragiles, vulnérables et autres.

Mme Bourguignon, en visite chez une accueillante familiale affirmait sur son compte Facebook le 08/09/2020 : « L'accueil familial représente une alternative à l'EPHAD que le gouvernement souhaite développer. Avec le Parlement, nous allons travailler à un véritable statut d'accueillant familial ».

Le discours tenu est identique lors des réponses aux multiples questions écrites déposées par des parlementaires.

Les bonnes intentions du gouvernement se sont perdues dans une faille spatio-temporelle car nous ne savons toujours pas quel gouvernement, quel Parlement, ni en quel siècle ces travaux seront menés.

En l'absence de possibilité de raccrocher l'accueil familial à la loi de financement de la Sécurité Sociale 2022, cet encombrant sujet qui n'intéresse personne sera mis de côté, surtout ne pas faire de vagues...

Après tout que représente l'accueil familial, quotité insignifiante, lorsque le gouvernement va consacrer 135 millions d'euros pour la rénovation ou la création de résidences autonomie et autres habitats inclusifs pour personne âgées selon l'annonce de Mme Bourguignon le 21 janvier 2022... Nous pouvons nous poser la question : où se trouvent les priorités et les belles paroles ?

Visiblement pas en faveur de l'accueil familial manifestement évincé des intentions gouvernementales, voire totalement occulté.

Les promesses non tenues, les espoirs déçus, le ras le bol qui monte, ont fait que Thérèse en arrive aujourd'hui à une grève de la faim.

L'histoire se répétant. C'est déjà une grève de la faim qui a permis aux accueillants familiaux de bénéficier du droit à congés payés.

Cela serait-il donc le seul moyen de se faire entendre ?

Les accueillants familiaux, ne sont pas des gaulois réfractaires, ils demandent juste des actes au regard de leurs demandes :

- La parution des textes prévus par la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (plus de 6 ans) qui ne sont toujours pas publiés :
 - Formulaire national de demande d'agrément (et sa liste de pièces), indispensables pour uniformiser les pratiques
 - Refonte du contrat d'accueil datant de 2010 obsolète et manquant de lisibilité.
- En finir avec les disparités départementales et les Règlements Départementaux d'Aide Sociale non respectueux du cadre législatif ou réglementaire
- Faire reconnaître l'accueil familial comme partie intégrante de l'offre sociale et médico-sociales en tenant compte de ses limites.
- Permettre aux accueillants familiaux de pouvoir bénéficier des indemnisations chômage.
 - Suite à la réforme du chômage, les accueillants familiaux cotisent par l'augmentation de la CSG mais n'ont aucuns droits.
 - Prévenir la précarité, en cas de départ d'un accueilli, l'accueillant familial se retrouve sans aucun revenu (il ne lui suffit pas de traverser la rue pour trouver une personne à accueillir)
- Relever le plancher de la rémunération journalière pour services rendus.
 - Actuellement celui-ci est à 2.5 smic par jour depuis 2004 : totalement indécent au regard du temps de travail
 - Permettrait aux accueillants de bénéficier d'une meilleure retraite.
- Revoir la fourchette de l'Indemnité représentative des frais d'Entretien ne permettant plus de subvenir décemment aux besoins de la personne accueillie : inflation galopante (énergie, carburant, denrées alimentaires...)

Rien de bien sorcier ni d'exceptionnel, une petite loi permettrait de répondre favorablement à ces demandes, pour les contreparties financières il suffirait d'acter les augmentations par la parution d'un simple décret ainsi que cela l'est déjà prévu dans les textes.

Encore faut-il avoir la volonté et le courage de le faire...

Ou continuer à fermer les yeux et laisser l'accueil familial s'éteindre de sa belle mort.

Venez :	
• Apporter votre soutien à Thérèse en : - Lui écrivant directement un courrier (adresse sur la publication Facebook) - Laisant un commentaire sur notre page Facebook à l'adresse suivante : https://www.facebook.com/faf.franceaccueilfamilia.1/posts/799317197692426	• Soutenir l'accueil familial en signant la pétition en ligne sur la plate forme de l'Assemblée Nationale : https://petitions.assemblee-nationale.fr/initiatives/i-607